



www.latribune.fr

Complémentaire santé : êtes-vous bien couvert ?

La Tribune.fr - 03/07/2009 Ã 07:07 - 317 mots

Remboursements, garanties, changement de complémentaire, etc... Apprenez à déchiffrer le langage des mutuelles et à en trouver une sur mesure.



Avec l'augmentation du trou de la Sécurité sociale et la baisse des remboursements suite aux réformes successives, avoir une bonne mutuelle est aujourd'hui devenu primordial. Salariés ou non, les particuliers doivent plus que jamais s'en occuper (lire l'interview en cliquant ici).

Tout d'abord, il faut apprendre à lire votre contrat, malgré les termes techniques employés (cliquez ici). Commencez par déterminer dans quelle catégorie il se situe à l'aide de notre tableau (cliquez ici), puis demandez des devis pour des contrats équivalents afin de dénicher le moins cher. S'il ne correspond à aucun de vos besoins, vous trouverez ici les clés pour trouver une couverture plus adaptée (cliquez ici).

Internet peut également être un bon moyen de trouver la complémentaire qui vous correspond le mieux, et à moindre coût. Les sites, tels que **Devismutuelle** .com ou Assurland.com, permettent, grâce à des simulations, de comparer les prix et les niveaux de garanties. De plus, les contrats 100% en ligne ont des coûts réduits (cliquez ici).

Si vous êtes salarié, titulaire d'un contrat groupe et que vous n'êtes pas satisfait, vous n'aurez en revanche pas intérêt à changer de complémentaire car l'employeur supporte environ 50% du coût. Mais il y a quand même une solution : la surcomplémentaire. Cette assurance, qui

Évaluation du site

Site du quotidien économique La Tribune. Il donne accès à la Une du journal, des articles Bourse, High-Tech et Entreprise ainsi qu'à des dépêches AFP.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 60

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



intervient après les remboursements de la Sécurité sociale et de la mutuelle, procure un supplément de garantie pour les honoraires médicaux, les dépenses dentaires et optique ([cliquez ici](#)).

Et enfin, n'oubliez pas que le "parcours de soins coordonnés" oblige à d'abord aller voir son médecin généraliste avant de consulter un spécialiste. Déjà que la Sécu ne rembourse pas beaucoup, ce serait dommage de subir, en plus, des pénalités ([cliquez ici](#)).